

*ÉCOLE DOMINIQUE-SAVIO*

# *Code de conduite*

Chers parents, nous vous présentons aujourd'hui le code de vie de l'école Dominique-Savio contenant des règles de vie adoptées par tout le personnel et les enfants pour faire de notre école un environnement où il fait bon vivre et s'épanouir.

Bonjour à toi,

Tu reçois aujourd'hui les règlements de l'école Dominique Savio. C'est pour toi un guide qui détermine bien tes responsabilités dans l'organisation de l'école.

Tu sais, le règlement établit les normes qui t'aideront à bien fonctionner dans l'école, à assurer ta sécurité et celle des autres et finalement à travailler dans l'harmonie. Tu y trouveras les grands thèmes suivants :

- 1- **Respect de soi et des autres**
- 2- **Respect de son environnement**
- 3- **Respect des procédures**
- 4- **Santé et Sécurité**

Lorsque tu choisis de ne pas respecter les règles, tu choisis de vivre les conséquences à tes manquements.

L'équipe-école, ayant adopté ces règles, voit à les faire respecter afin d'assurer le bien-être de tous ceux qui vivent dans l'école.

Le personnel et la direction de l'école Dominique-Savio

## 1. RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

- a) Je porte des vêtements appropriés à la saison et à l'activité.
  - Étant donné que je vis dans un milieu d'éducation, j'apprends à porter des vêtements décents et appropriés.
  - Dans le but de promouvoir l'adoption de comportements pacifiques, je porte des vêtements et des accessoires qui ne suggèrent pas la violence ni les propos à caractères sexuels.
- b) Je prends soin de mon hygiène.
- c) J'utilise un langage approprié pour m'exprimer.
  - J'apprends à exprimer mes émotions correctement
- d) Je suis poli et respectueux dans mes paroles et dans mes gestes envers les adultes et les enfants de mon école.
- e) Je reconnais et évite les situations malheureuses.
  - Je développe ma personnalité de façon positive.
- f) Je laisse à la maison les objets qui n'ont pas leur place à l'école (ex. : appareils électroniques, jouets, etc.).
  - Je suis à l'école pour apprendre et je me prépare à être disponible aux apprentissages en classe.
  - J'évite les pertes, les vols, les disputes et les risques de blessures.

## 2. RESPECT DE SON ENVIRONNEMENT

- a) Je prends soin de mon école et du matériel mis à ma disposition.
  - Chacun a le droit de vivre dans un milieu propre et agréable.
  - C'est agréable de travailler avec du matériel en bonne condition.
- b) Je prends soin des jeux, des arbres et du terrain de l'école.
  - J'apprends à reconnaître la valeur des choses.
- c) Je suis à l'ordre (bureau et casier).

## 3. RESPECT DES PROCÉDURES

- a) Je dois respecter les consignes et faire les tâches qui me sont demandées.
  - J'apprends à vivre en groupe en adoptant des comportements qui favorisent un mieux être affectif.
  - Je mets en place les conditions favorables à ma réussite scolaire : tout ce qui est fait mérite d'être bien fait.
  - J'apprends à gérer mon temps, à être persévérant et à fournir des efforts.
  - J'apprends à prendre des initiatives, à être autonome et être responsable.
- b) À l'intérieur de l'école, je dois circuler en marchant et en silence tout en respectant l'horaire.
  - Chacun a le droit à un milieu de vie apaisant et sécuritaire.
  - Je me prépare à être disponible à mes apprentissages en classe.
  - J'apprends à être ponctuel.
  - Je suis à l'école pour apprendre et je favorise mon attention en classe.

## 4. SANTÉ ET SÉCURITÉ

- a) Je suis vêtu adéquatement.
  - Pour mon confort, ma sécurité et ma santé, je porte des vêtements et des accessoires adéquats.
- b) Je dois apporter seulement des collations santé.
  - Pour aider à ma concentration et être mieux disposé à travailler.
- c) Au dîner, j'apporte un repas équilibré. Les aliments suivants ne sont pas acceptés : confiseries, chips, boissons gazeuses.
  - Pour ma santé, je me conscientise à l'importance d'une saine alimentation.

## DÉMARCHE D'INTERVENTION

### 1re ÉTAPE

La personne témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect du code de conduite de l'école, **elle lui enseigne le bon comportement et une conséquence logique est donnée à l'élève.** Une communication aux parents pourrait être effectuée.

### 2e ÉTAPE (cette étape peut être répétée)

Après avoir appliqué la première étape, **la personne-témoin intervient à nouveau et informe le titulaire de son intervention. Celui-ci établit un processus de résolution de problème avec l'élève.**

### 3e ÉTAPE

S'il y a récurrence, **le titulaire reprend une démarche de résolution de problème avec l'élève en demandant la collaboration des parents. L'information est donc transmise à la maison par écrit ou par communication téléphonique.**

### 4e ÉTAPE

Si les étapes 1, 2 et 3 ont été appliquées et si la problématique persiste, **une deuxième information est envoyée aux parents sollicitant une rencontre. Selon la gravité et la fréquence du comportement, on peut avoir recours aux moyens suivants :**

- Rencontre avec la direction pour faire une synthèse du dossier de l'élève ;
- Comité ad hoc, stratégies d'intervention ;
- Demande de services spécialisés ;
- Étude de cas (Plan d'Intervention)

## **Intervention pour manquement grave.**

# **Manquements graves**

### **Comportements proscrits**

J'adopte un comportement pacifique, je dis « NON » :

1. aux batailles (agressions physiques) ;
2. aux menaces ;
3. à l'intimidation ;
4. au vol et au vandalisme ;
5. à l'extorsion (taxage) ;
6. à l'impolitesse majeure ;
7. à la possession et à la vente de drogues ;
8. à l'utilisation d'objets menaçant la sécurité (armes de poing, couteau).

### **Démarche d'intervention**

1. Intervention directe de l'adulte (arrêt d'agir immédiat).
2. Information à la direction (ou au responsable d'école en son absence).
3. La direction contacte les parents pour les informer de la situation. Suspension immédiate à l'interne ou à la maison pour une demi-journée ou plus.
4. Fiche de réflexion et travaux scolaires à compléter par l'élève pendant sa suspension.
5. Dans le cas d'une suspension à la maison, retour de l'élève à l'école en présence de ses parents et de la direction si nécessaire.

\* En tout temps, les politiques de la Commission scolaire s'appliquent (exemples : transport scolaire, substances psychotropes, utilisation de l'informatique)